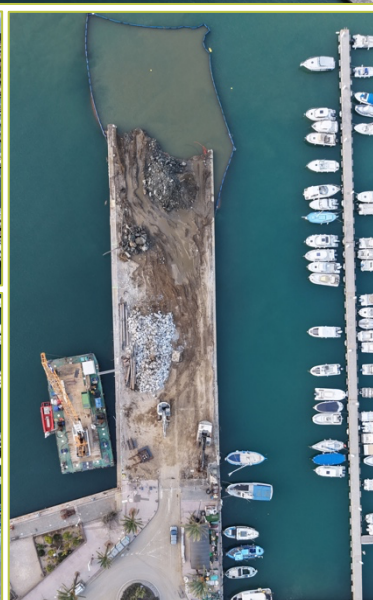
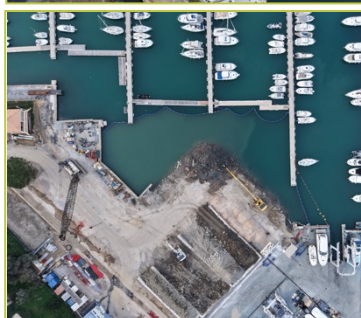


AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le prolongement du quai Patrice Martin se poursuit grâce à la récupération des enrochements du musoir, du couronnement du bassin Est, de matériaux d'apports pour le cœur de digue provisoire et des remblais du Môle Marc Pajot. Concernant ces remblais, on estime à 70% de matériaux pouvant être réutilisés sur place. Une partie est stockée le long de la falaise du bassin Est en attendant de pouvoir être réutilisée dans les caissons des bords à quai entre les pontons 1 à 10 et dans le futur prolongement du quai Patrice Martin. Les 30% estimés de matériaux pollués sont envoyés par camion en décharge spécialisée à La Seyne-sur-Mer (ENVISAN).

Une barge de travail est installée dans le bassin Ouest, pour retirer les anciens pieux et battre les nouveaux pour les futurs pontons 6, 7 et 8. En parallèle, les travaux de voirie et de réseaux se poursuivent Rue de la Digue.



Décès de Romain JOUAN Agent portuaire depuis 2014

Toute l'équipe de la SPL PORT HERACLEA est très affectée par le départ de Romain, 33 ans. Toutes nos pensées à sa famille et ses proches qui traversent cette épreuve difficile.



RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Les magistrats ont contrôlé les exercices clos de la SPL PORT HERACLEA à la date de leur passage, soit 4 années (2019 à 2023).

Les points de contrôle ont porté sur la gouvernance de la SPL PORT HERACLEA (la Commune de Cavalaire exerce un contrôle analogue poussé et performant), sa gestion (les postes d'amarrage, les listes d'attentes, les Délégations de Service Public, les Autorisations d'Occupation Temporaires accordées et le projet Ecobleu) et l'usage des fonds liés aux Garanties d'Usage (l'utilisation est régulière et conforme au cadre juridique).

Sur l'analyse des comptes et bilans, la cour conclut que la situation de la SPL est saine, que le résultat d'exploitation est excédentaire sur chaque exercice et que la structure de bilan va être modifiée à moyen terme par les investissements du projet Ecobleu.

Recommandations de la Chambre :

- Intégrer le comité d'engagement dans les statuts,
- Permettre à la SPL d'encaisser les recettes des parkings

Retrouvez l'intégralité du rapport sur le site de la CRC :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur>

RAPPEL DES REGLES DE NAVIGATION DANS LE PORT ET DANS LE CHENAL D'ENTREE

 **Vitesse : 3 nœuds maximum**

(équivalent à une personne marchant rapidement)

 **Priorité aux manœuvres :**

Un **bateau en manœuvre** (entrée, sortie de place, demi-tour) est **prioritaire**.  **Ralentir et laisser de la place.**

 **Croisement de bateaux :**

- **Face à face**  chacun passe à droite (tribord)
- **Routes qui se croisent**
 **priorité au bateau venant de la droite**

 **Sortie d'une place :**

- Vérifier que la voie est libre
- Prévenir les autres bateaux
- Manœuvrer lentement
 **Les autres bateaux facilitent la manœuvre.**

 **Sont prioritaires en intervention :**

- Bateaux du port
- SNSM
- Police municipale
- Remorqueurs

 **LE BON SENS MARIN**

 La sécurité prime sur les règles de priorité.

  Anticiper la météo pour vos sorties

 **Zones carburant / grutage :** restez vigilants et laissez les navires effectuer les manœuvres en cours

 **Le port se fera un plaisir de vous accompagner dans vos manœuvres si besoin**

VHF : canal 9 et par téléphone : 04 94 64 17 81

Pas d'augmentation tarifaire pour 2026 BUDGET 2026 EN EUROS HT

PRODUCTION VENDUE	2 841 371 €	%
PRINCIPAUX POSTES :		
Locations d'amarrage	1 582 024 €	56 %
Redevances d'Usage Annuelles GU	616 369 €	22 %
Aot et Dsp	452 479 €	16 %
Autres prestations	60 000 €	2 %
Frais de gestion sur revente GU	50 000 €	2 %
Zmo	58 000 €	2 %
Aire de carénage	22 500 €	1 %

AUTRES ACHATS/CHARGES EXT.	653 515 €	%
PRINCIPAUX POSTES		
Société de surveillance	163 000 €	26 %
Electricité	137 000 €	21 %
Eau	43 000 €	7 %
Assurances multirisques	42 000 €	6 %
Commissaire aux comptes	20 600 €	3 %
Cotisations	20 400 €	3 %
Expert Comptable	17 000 €	3 %
Entretien des locaux	10 200 €	2 %
Fourn. Plan d'Eau	10 000 €	2 %
Petit Equipement	10 000 €	2 %
Entretien des locaux	10 000 €	2 %
Carburant	9 200 €	1 %
Ent. Mat. Transport Mer.	9 180 €	1 %
Location	9 180 €	1 %
Ent. Mat. Transport Terre	8 160 €	1 %
Petit équipement électrique	6 000 €	1 %

VALEUR AJOUTÉE : 2 187 856€

IMPOTS ET SALAIRES	%
Impôts et taxes	
Taxe foncière	169 700 € 61 %
CFE	87 600 € 31 %
Participation Formation	12 900 € 5 %
CVAE	5 000 € 2 %
Salaires et charges sociales	
Salaires	1 047 886 € 72 %
Charges sociales	407 763 € 28 %

EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION	452 208 €
Autres produits de gestion courante	1 047 886 €
DAP	-850 000 €

RESULTAT D'EXPLOITATION	1 011 309 €
--------------------------------	--------------------

RESULTAT D'EXPLOITATION	1 011 309 €
Redevance domaniale Commune	-426 206 €
Produits financiers	250 000 €
Charges financières	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	835 104 €
IS	-208 776 €

RESULTAT NET	626 329 €
---------------------	------------------

INVESTISSEMENTS 2026 : 100.800€ HT (autres que projet ECOBLEU)

- Navire motorisé : 41.000€ HT dont moteur 12.000€ HT
- Aménagement jardinière square Sainte Estelle : 20.000€ HT
- Moteur du Canot V : 12.000€ HT
- Pompe incendie : 12.600€ HT
- Contrôle électronique de la passe d'entrée : 10.500€ HT
- Barrage anti-pollution : 4.700€ HT

METHODOLOGIE SOUSCRIPTION NOUVELLES GARANTIES D'USAGE

Qui peut bénéficier des nouveaux contrats ?

- Les titulaires de GU arrivées à échéance au 13.08.2025 et occupants réguliers de la place à cette date. A partir du 01.01.2027 ou au 01.01.2028 en fonction du règlement du solde du contrat,
- Les bénéficiaires d'un contrat de 15 ans au 01.01.2020 pourront acheter un droit de 15 ans supplémentaires,
- Les bénéficiaires d'un contrat de 20 ans au 01.01.2020 pourront acheter un droit de 10 ans supplémentaires,
- Les inscrits sur liste d'attente d'échange ou d'achat de garantie d'usage.

Quand débutera ce nouveau contrat?

A la livraison à partir du moment où le contrat est totalement soldé. Il sera appelé 1/3 à la signature du contrat, 1/3 pour le 31/12/2026 et le solde à la livraison.

Quelle est la date d'échéance des contrats?

Le 01/01/2050

Quel est le montant de la souscription?

Cela dépend de la catégorie tarifaire. Valeur de Souscription = (Forfait annuel 2025 de la catégorie tarifaire – Redevance d'Usage 2025 de la catégorie) x nombre d'années de jouissance. Exemple pour une cat. 11

$$5396€ - 1660 € = 3 736,00 € \times 22 \text{ ans} = 82 192€\text{TTC}$$

Si je suis sur une liste d'attente, puis-je refuser la proposition sans perdre ma date d'enregistrement ?

Oui, vous avez droit à deux refus. Après vous perdez votre date d'enregistrement.

Comment définir la catégorie de garantie d'usage pouvant me convenir?

Elle correspond à la catégorie de votre navire ou de celui que vous souhaitez acheter. Elle est définie par les **dimensions hors-tout ou maximales du navire**. La plupart du temps, elles ne correspondent pas aux dimensions inscrites sur les papiers (dimensions de coque).

Que se passe-t-il si je suis inscrit sur une catégorie qui ne correspond pas aux dimensions hors-tout de mon navire?

Il est important de vérifier la longueur hors-tout de votre navire avant de choisir la catégorie d'inscription car il vous sera proposé la catégorie sur laquelle vous êtes inscrits.

Si la catégorie ne correspond pas, nous vous invitons à prendre contact avec le port pour effectuer la modification.

De manière générale, le navire de dimensions supérieures au poste lié au droit d'usage, ne pourra être vendu avec la place. Une inscription sur liste d'attente "Échange" de catégorie sera nécessaire pour régulariser la situation.

Rappel : les inscriptions doivent être renouvelées tous les ans.



LES BALADES GUIDEES

Soyez avisés sur les travaux

Afin de disposer d'une information fiable et vérifiée, nous vous invitons à participer aux prochaines balades guidées organisées sur le port. Inscrivez-vous sur le site www.enchantonscavalaire.fr. La visite, d'une durée d'environ deux heures, se déroule sur le port et est animée par le Directeur du port et son Adjoint, qui répondront à l'ensemble de vos questions.

